

# Les militaires ne devraient plus être en charge de l'opération «Sentinelle», estime la Cour des comptes

Les militaires, « qui ne disposent ni du renseignement intérieur, ni de pouvoirs de police, ni des armements appropriés en zone urbaine, peuvent ne pas paraître les mieux placés » pour l'opération « Sentinelle », estime dans un rapport la Cour des comptes.



L'opération "Sentinelle" avait été mise en place après les attentats de 2015. (Illustration) LP/Olivier Boitet

Par Le Parisien avec AFP

Le 12 septembre 2022 à 23h45

Des militaires devant un monument, à proximité des plages ou des parcs d'attractions... La Cour des comptes estime ce lundi qu'il n'était « plus pertinent » de confier à l'armée [l'opération antiterroriste « Sentinelle »](#), mise en place en 2015, recommandant un « transfert progressif aux forces de sécurité intérieure ».

Les magistrats de la Cour relèvent dans un rapport dédié que [la menace terroriste en France a changé de nature](#). Cette menace est « devenue endogène », venant d'individus isolés qui ne sont « pas nécessairement affiliés à une organisation terroriste ». Les militaires, « qui ne disposent ni du renseignement intérieur, ni de pouvoirs de police, ni des armements appropriés en zone urbaine, peuvent ne pas paraître les mieux placés », estime la Cour.

Le dispositif Sentinelle, déployé au lendemain des attentats de janvier 2015 pour protéger les « points sensibles » du territoire, avait atteint les 7 000 hommes entre 2015 et 2017. Les effectifs sont montés à 10 000 par deux fois, avant de redescendre à 3 000 soldats. Le coût complet de l'opération est évalué par le rapport à plus de 3 milliards d'euros.

## Plus de 200 000 militaires

La Cour relève qu'il « ne devrait être recouru aux

armées que lorsque les moyens de l'autorité civile sont estimés indisponibles, inadaptés, inexistantes ou insuffisants ». Or, « le recours aux armées n'a pas été un choix par défaut mais un choix délibéré (...). Il ne s'agissait pas de renforcer des forces de sécurité défaillantes, mais de montrer qu'à des attaques aussi agressives, la France répondait avec ses soldats. »

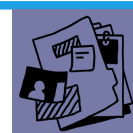
L'organe financier relève en outre, sur fond de [guerre en Ukraine](#), que « la situation internationale actuelle conduit la France à intégrer le scénario [d'un engagement majeur en coalition](#) » dans un conflit de haute intensité. Un scénario qui « nécessiterait une réduction conséquente des engagements au titre de Sentinelle ». Il estime donc qu'il appartient aux « forces de sécurité intérieure de reprendre des secteurs d'activité qui leur reviennent en priorité et pour lesquels elles sont mieux équipées qu'en 2015 ».



5

### Newsletter Enquête en cours

Une plongée dans l'actualité des faits divers, pour éclairer la face sombre de notre époque

[S'inscrire à la newsletter](#)[Toutes les newsletters](#)

De 2015 à 2021, l'opération Sentinelle a vu se succéder près de 225 000 militaires français, appartenant pour 95 % d'entre eux à l'armée de Terre, précise la cour.